

Commission des Finances

Date : 07.05.2019

Service : Département des finances et du logement

Sujet : PR-1350_Comptes 2018 de la Ville de Genève

Question 14 : Un-e commissaire relève que les comptes 2017 mentionnaient en p. 22 un total d'actif de 2'844'961'053 CHF alors que les comptes 2018 mentionnent en p. 77 un total d'actif de 2'831'891 CHF et demande des explications quant à cet écart.

Réponse : L'écart constaté provient d'une écriture technique lors de la conversion "automatique" des plans comptables MCH1 vers MCH2 opérée au mois de mars 2018.

Avant la conversion des comptes MCH1 en MCH2, le bilan au 31.12.2017 présentait :

- à l'actif, un compte d'actif transitoire "Produit à recevoir intérêts négatifs" pour un montant de KCHF 13.070,
- au passif, un compte de provision "Provisions pour intérêts négatifs" pour le même montant.

Au moment de la conversion, ce compte de provision a été converti en un compte correctif d'actif à recevoir (en diminution du compte).

Le bilan 2017 utilisé dans le bilan d'ouverture correspond au bilan 2017 intégrant cette écriture technique.

Cette écriture aurait pu être présentée dans une écriture de reclassement en tant que telle. Elle n'a bien évidemment pas d'impact sur le résultat ni sur la fortune.

Le 20 mai 2019